



VOS SERVICES AU QUOTIDIEN PRÉLÈVEMENTS SEPA - DOMICILIATION

Un Prélèvement SEPA est une action initiée par le Bénéficiaire qui consiste à faire débiter votre Compte, en vertu d'une Domiciliation, d'un montant variable ou non variable, sachant que le Bénéficiaire et vous-même pouvez être établis dans deux pays différents de l'espace SEPA.

Vous devez immédiatement informer POST Finance de toute nouvelle Domiciliation en fournissant soit une copie de cette Domiciliation, soit les informations y contenues.

Sauf indication contraire expresse que vous avez communiquée par écrit à POST Finance, vous mandatez POST Finance d'effectuer tout Prélèvement SEPA présentée pour encaissement par un Bénéficiaire, respectivement une banque d'un Bénéficiaire, de votre / vos Compte(s).

POST Finance procède à l'exécution du Prélèvement sur base des instructions reçues du Bénéficiaire ou de sa banque. Ces instructions doivent entre autres comprendre les données suivantes :

- nom du Titulaire,
- numéro de Compte du Titulaire,
- montant à prélever, libellé en euros,
- date d'exécution,
- numéro d'identification de la Domiciliation,
- date et signature de la Domiciliation,
- identifiants du Bénéficiaire sous format BIC et IBAN.

Vous devez immédiatement informer POST Finance en cas d'annulation ou de modification d'une Domiciliation.

Au cas où vous omettez de signaler une modification d'une Domiciliation à POST Finance et que le Bénéficiaire présente une demande d'encaissement sur base de l'ancienne Domiciliation, POST Finance, qui n'a pas pu prendre connaissance de cette modification, exécute cette demande.

POST Finance n'est pas tenue de vérifier les modalités et montants convenus entre vous et le Bénéficiaire.

Endéans les 8 semaines du Prélèvement SEPA sur votre Compte, vous disposez d'un droit au remboursement du montant ainsi prélevé. Afin de faire valoir son droit au remboursement, vous devez adresser une réclamation par écrit à POST Finance.

Pour les professionnels :

Lors de la 1^{ère} demande d'encaissement basée sur une Domiciliation de type Prélèvement SEPA, POST Finance vérifie si les données relatives à la Domiciliation transmises par le Bénéficiaire ou par la banque du Bénéficiaire correspondent à la copie ou aux informations y relatives fournies à POST Finance par vos soins.

Vous êtes tenu d'informer POST Finance dès que vous n'agissez plus dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle.

Les montants prélevés sur base d'une Domiciliation de type Prélèvement SEPA ne peuvent pas faire l'objet du droit au remboursement.